

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 025-212505325-20251125-20251106-DE

Berger Levrault



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	16
Date de la convocation		
20/11/2025		
Date d'affichage		
28/11/2025		
Objet de la délibération		
<u>Finances</u> : consultation établissements bancaires souscription d'un prêt relais dossier gendarmerie		

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Marlène BAUD, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Jean-Baptiste MALIVERNAY, donnant pouvoir à Marc LECAILLE

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Marlène BAUD a été désignée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice [année] ;

VU le programme de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire communal ;

VU les dispositifs de financement mobilisables (DETR, DSIL, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs – PACT25, autres dispositifs) ;

Considérant que la gendarmerie actuelle ne répond plus aux besoins fonctionnels, opérationnels et de sécurité requis pour l'accueil du public et pour le fonctionnement des services de la Gendarmerie Nationale ;

Considérant que la commune souhaite réaliser un équipement structurant permettant :

- d'améliorer la sécurité publique,
- de garantir de meilleures conditions de travail aux personnels,
- de maintenir durablement la présence du service public sur le territoire ;

Considérant que la construction d'un nouveau bâtiment de gendarmerie comprenant les locaux professionnels et les logements de fonction constitue un investissement stratégique pour la commune et pour le bassin de vie ;

Considérant que la commune peut solliciter des cofinancements auprès de l'État (DETR, DSIL), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs dans le cadre du dispositif PACT25, ainsi que de tout autre financeur mobilisable ;

Considérant que l'équilibre financier de l'opération nécessite le recours à des subventions extérieures ;

Description de l'opération

- Intitulé : Construction de la nouvelle gendarmerie de Saône
- Localisation : Avenue de la Gare, 25660 Saône
- Contenu :
 - locaux opérationnels
 - logements de fonction
 - aménagement extérieur

Coût prévisionnel de l'opération

Foncier : 0.00 €

Maîtrise d'œuvre : 237 700 € TH

Études : 915 500€ HT

Travaux : 5 637 000 € HT

Total prévisionnel : 6 789 500 HT / 8 148 240 € TTC

Plan de financement prévisionnel

Financeur	Montant sollicité	%
DETTR	1 000 000€	14.73 %
DSIL	1 355 000€	19.96%
Région Bourgogne-Franche-Comté		
Département du Doubs – PACT25	679 020€	10%
Autres (ANCT, FIPD, etc.)		
Autofinancement communal		
Total		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**Par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION****DÉCIDE**

- **DE D'APPROUVER** le projet de construction de la nouvelle gendarmerie tel que présenté.
- **DE SOLICITER** les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération :
 - auprès de l'État au titre de la DETR,
 - auprès de l'État au titre de la DSIL,
 - auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - auprès du Département du Doubs – dispositif PACT25,
 - ainsi qu'auprès de tout organisme ou dispositif mobilisable (ANCT, Fonds Sécurité, etc.).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, déposer les dossiers de demande de subvention, à signer toutes pièces et documents relatifs à cette opération, à actualiser le plan de financement en fonction des aides obtenues et à engager toutes démarches nécessaires à la bonne exécution du projet.
- **D'INSCRIRE** au budget communal les crédits nécessaires pour mener à bien l'opération.

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés***Fait à Saône, le 25 novembre 2025****Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN****DESTINATAIRES :**

PRÉFECTURE DE BESANÇON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat